

Exemple de remplissage du relevé détaillé TARPSY 2026 (Données 2025)

Les tableaux présentés ici sont des exemples illustrant des valeurs hypothétiques.

Les exemples présentés ne reflètent pas toutes les variantes possibles.

Ils servent d'aide illustrative simple pour remplir le relevé détaillé.

Les exemples ne doivent pas être repris dans votre relevé détaillé.

Aperçu des feuilles de calcul

1. Page d'accueil
2. Médicaments
3. Médicaments manquants
4. Cas avec médicaments FSP
5. Cas avec prestations FSP
6. Thérapies TARPSY
7. Cas régime pénitencier TARPSY
8. Prise en charge 1:1
9. Sortie d'essai

Page d'accueil

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
20															
21															
22															
23															
24															
25															
26															
27															
28															
29															
30															
31															
32															
33															
34															
35															
36															
37															
38															
39															
40															
41															
42															
43															
44															
45															
46															
47															
48															
49															
50															
51															
52															
53															
54															
55															
56															
57															
58															
59															
60															
61															
62															
63															
64															

Relevé détaillé 2026 (données 2025)

Page d'accueil

Bienvenue dans le relevé détaillé 2026

Veillez noter pour le développement de la structure tarifaire SwissDRG SA dépend des saisies les plus complètes et correctes possibles.

État: 26.01.2026

Procédure pour remplir le relevé détaillé:

- Veuillez lire **attentivement** les explications correspondant à chaque relevé, avec les informations et la procédure pour remplir le relevé.
- Veuillez ne remplir que les champs marqués en **jaune**. Les calculs se font automatiquement dans les champs en orange.
- Vous pouvez ajouter des commentaires généraux sur le relevé détaillé dans le champ destiné aux commentaires ci-dessous.
- Pour les commentaires spécifiques, un champ destiné aux commentaires est à votre disposition dans chaque relevé.
- Merci de n'effacer ni modifier aucun **formatage des tableaux**. Si vous ne pouvez pas remplir tous les relevés, laissez simplement les rubriques correspondantes vides (intactes).
- Le registre ci-dessous marqué en **bleu** est relié avec les feuilles correspondantes. Les marqueurs en jaune correspondent aux nouveaux onglets ou aux onglets adaptés par rapport à l'année précédente.
- Veuillez prendre note de la **date limite** du **15.05.2026** pour la livraison du relevé.

Nom de l'hôpital TARPSY hôpital exemple

Commentaire Vous pouvez noter ici les remarques importantes concernant les données fournies dans ce relevé détaillé ou les problèmes rencontrés lors de la saisie.

Les feuilles suivantes font partie du relevé détaillé 2026:

[Page d'accueil](#)

[Médicaments](#)

[Médicaments manquants](#)

[Cas médicaments facturation séparée](#)

[Cas prestations facturation séparée](#)

[Procédés onéreux](#)

[Cours annuel moyen](#)

[Cas forensiques](#)

[Prise en charge 1 à 1](#)

[Sortie d'essai](#)

[Annexe](#)

Veillez transmettre le relevé détaillé via l'interface Web comme le relevé SwissDRG. (rubrique « relevé détaillé » après login)

[Lien site SwissDRG SA, Interface Web pour la livraison des données](#)

Nous sommes à votre disposition pour toute question:

datenerhebung@swissdrg.org

031 / 310 05 50

Si vous avez des questions par e-mail, veuillez écrire "Relevé détaillé", la structure tarifaire concernée et la feuille de calcul spécifique dans la ligne objet, merci !

Page d'accueil | Médicaments | Médicaments manquants | Cas médicaments fact. séparée | Cas prestations fact. séparée | Thérapies TARPSY | Cas régime pénitencier TARPSY | Prise en charge 1 à 1

- Cette feuille se réfère au niveau de l'**hôpital**
- Les cellules marquées en jaune doivent être remplies
- Les cellules marquées en orange sont calculées automatiquement à l'aide de formules

Médicaments manquants

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2		Relevé détaillé 2026 (données 2025)										
3		Médicaments manquants										
4												
5		État: 26.01.2026										
6		Procédure / informations pour remplir le tableau: médicaments manquants										
7		- Veuillez indiquer tous les médicaments utilisés pour l'année de données 2025 en secteur stationnaire, conformément à la liste de la Statistique médicale indiquant qui ne figurent pas dans la rubrique «Médicaments». Cela concerne les substances suivantes :										
8		A16AB17, A16AB21, B01AC25, B02BD14, CH00202, CH00203, CH00301, CH00302, CH19003, J01AA13, J01DH56, J01XA04, L01AA10, L01EB10, L01XL04, L01XL07, L01XL11, L01XX73, L01XX81, L03AX15, L03AX22, L04AJ06, M09AX14, M09AX15, N03AX27, N07XX15, N07XX17, N07XX22										
9		- Une fois le code ATC sélectionné, la substance et l'unité correspondante de SwissDRG sont automatiquement affichées.										
10		- Veuillez noter que certains codes ATC ont changé de 2025 à 2026. Dans la colonne B, veuillez remplir les codes valables en 2025.										
11		- Veuillez ne remplir que les champs marqués en jaune. Les calculs se font automatiquement dans les champs en orange.										
12		- Veuillez dans la mesure du possible remplir toutes les colonnes pour chaque médicament.										
13		- Pour plus de clarté, veuillez indiquer la désignation complète du produit (avec la taille de l'emballage et la concentration).										
14		- En outre, vous trouverez une nouvelle colonne « Ambulatoire ». Dans le cas des médicaments, veuillez indiquer si vous les avez donnés en ambulatoire ou à la sortie ("oui"/"non").										
15		- Si le nombre de lignes n'est pas suffisant, veuillez prendre contact avec nous en utilisant les données de contact de la rubrique --> Page d'accueil										
16												
17												
18		Tableau des médicaments manquants										
19		Code ATC 2025	Substance	Pharmacode	GTIN	Désignation de l'article	EP par emballage	Prix par unité	Unité SwissDRG	Ambulatoire	Selon FSP	Commentaire
20		J01XA04	Dalbavancin	15205222	5016007208788	Xydalba (IMP D) fio sec 500 mg 1 flac 500 mg	CHF 900.00	CHF 1.80	mg	oui	non	
21		L01AA10	Melphalan flufénamide	1517917	1234567891234	Pepaxti 20mg Pulver	CHF 4'000.00	CHF 200.00	mg	non	non	
22												
23												

- Cette feuille se réfère au niveau de l'hôpital
- Les cellules marquées en jaune doivent être remplies
- Les cellules marquées en orange sont calculées automatiquement à l'aide de formules
- La colonne B peut être saisie à l'aide d'un menu déroulant

Cas avec médicaments FSP

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2		Relevé détaillé 2026 (données 2025)								
3		Cas avec médicaments en psychiatrie hospitalière selon								
4		"Convention relative à la facturation séparée des prestations pendant un séjour stationnaire" (FSP)								
5										
6		État: 26.01.2026								
7		Procédure / informations pour remplir le relevé : cas avec médicaments selon								
8		"Convention relative à la facturation séparée des prestations pendant un séjour stationnaire" (FSP)								
9		- Veuillez saisir tous les cas qui ont reçu des médicaments en 2025 et qui ont été remboursés en dehors de TARPSY selon "Convention relative à la facturation séparée des prestations pendant un séjour stationnaire" (FSP).								
10		- Les prestations donnant droit à une rémunération supplémentaire en sont exclues.								
11		- Le fait que le médicament ait été délivré par votre hôpital ou par un tiers fournisseur de prestations n'a pas d'importance pour cette saisie (pour autant que des données fiables soient disponibles).								
12		- Les données doivent être saisies conformément à la fiche technique d'accompagnement, de manière analogue aux directives de la statistique médicale (voir liste déroulante).								
13		- Pour identifier le cas, il faut impérativement indiquer dans la première colonne la clé primaire selon SpiGes (variable fall_id).								
14		- Veuillez saisir la dose cumulée par cas et par médicament.								
15		- Pour saisir d'autres produits, veuillez élargir le tableau correspondant:								
16		--> Cliquer sur une ligne quelconque du tableau, sélectionner la ligne entière et utiliser la combinaison de touches "CTRL & +" ou "STRG & +".								
17		Une fois que vous avez sélectionné la première ligne marquée en jaune, vous devez cliquer sur l'icône à forme de pinceau "Options d'insertion" à gauche et sélectionner "Même format que la cellule ci-dessous".								
18										
19										
20										
21		Clé primaire (SpiGes-variable fall_id)	Code ATC (7-chiffres)	Données supplémentaires à coder	Mode d'administration	Dose	Unité	Coûts facturés	Les coûts facturés sont-ils inclus dans les coûts par cas livrés ?	Commentaire
22		123456	J01XX08		O	12000 mg		955.90	oui	
23		987654	J05AR20		O	1500 mg		1110.05	non	

- Cette feuille se réfère au niveau du **cas**
- Important : indiquer la dose et les coûts cumulées dans les colonnes F et H

Cas avec prestations FSP

A

B

C

D

E

F

G

H

I

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

Relevé détaillé 2026 (données 2025)

Cas avec prestations (à l'exception des médicaments) en psychiatrie hospitalière selon "Convention relative à la facturation séparée des prestations pendant un séjour stationnaire" (FSP)

État: 26.01.2026

Procédure / informations pour remplir le relevé : cas avec prestations (à l'exception des médicaments) selon "Convention relative à la facturation séparée des prestations pendant un séjour stationnaire" (FSP)

- Veuillez saisir tous les cas qui ont reçu des prestations en 2025 et qui ont été remboursés en dehors de TARPSY selon "Convention relative à la facturation séparée des prestations pendant un séjour stationnaire" (FSP).

- Veuillez saisir pour chaque cas une ligne individuelle pour chaque numéro de prestation et de chapitre TARMED et les coûts qui y sont liés (de manière analogue à la facture TP), par exemple 08.0240 pour la prestation "Tonographie, bilatérale".

- Cela concerne uniquement les prestations fournies dans votre hôpital et facturées en plus de TARPSY.

- Les prestations fournies en externe, qui ont été facturées directement par le prestataire aux agents payeurs et qui n'ont donc pas été comptabilisées dans votre cas, ne doivent pas être saisies.

- S'il n'est pas possible de fournir les détails de la prestation, veuillez saisir le numéro de cas et les coûts au niveau du cas.

- Pour identifier le cas, il faut impérativement indiquer dans la première colonne la clé primaire selon SpiGes (variable fall_id).

- Pour saisir d'autres produits, veuillez élargir le tableau correspondant:

--> Cliquer sur une ligne quelconque du tableau, sélectionner la ligne entière et utiliser la combinaison de touches "CTRL & +" ou "STRG & +".

Une fois que vous avez sélectionné la première ligne marquée en jaune, vous devez cliquer sur l'icône à forme de pinceau "Options d'insertion" à gauche et sélectionner "Même format que la cellule ci-dessous".

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

Clé primaire (SpiGes-variable fall_id)	Numéro de prestation et de chapitre	Pièce / Quantité	Coûts facturés	Les coûts facturés sont-ils inclus dans les coûts par cas livrés ?
123456	AA.00.0010	1.00	16.50	oui
123456	AA.00.0020	10.00	33.00	oui
123456	AA.00.0030	1.00	16.50	oui
123456	VG.00.0020	1.00	73.60	oui
987654	AA.00.0010	1.00	16.50	non
987654	AA.00.0020	20.00	66.00	non
987654	AA.00.0030	1.00	16.50	non
987654	RG.50.0050	1.00	80.80	non

➤ Cette feuille se réfère au niveau du **cas**

Thérapies TARPSY (ECT & rTMS)

T35 Thérapie par électrochoc, [ECT] (TARPSY)		No	Dénomination	Durée/quantité	Unité	Coûts	Unité	Total coûts	Coûts totaux
Corps médical	Tous les frais de tout le corps médical impliqué dans la procédure.	1	Médecin spécialisé en psychiatrie	20 h		70 CHF / h		CHF 1'400.00	CHF 3'400.00
		2	Médecin-chef en psychiatrie	20 h		100 CHF / h		CHF 2'000.00	
		3				CHF /		CHF 0.00	
		4				CHF /		CHF 0.00	
		5				CHF /		CHF 0.00	
		6				CHF /		CHF 0.00	
		7				CHF /		CHF 0.00	
		8				CHF /		CHF 0.00	
		9				CHF /		CHF 0.00	
		10				CHF /		CHF 0.00	
		11				CHF /		CHF 0.00	
		12				CHF /		CHF 0.00	
Anesthésie	Tous les coûts de tous les anesthésistes impliqués dans la procédure.	1	Médecin-chef en anesthésiologie	40 h		100 CHF / h		CHF 4'000.00	CHF 4'000.00
		2				CHF /		CHF 0.00	
		3				CHF /		CHF 0.00	
		4				CHF /		CHF 0.00	
		5				CHF /		CHF 0.00	
		6				CHF /		CHF 0.00	
		7				CHF /		CHF 0.00	
		8				CHF /		CHF 0.00	
		9				CHF /		CHF 0.00	
		10				CHF /		CHF 0.00	
		11				CHF /		CHF 0.00	
		12				CHF /		CHF 0.00	
Personnel soignant	Tous les frais de tout le personnel soignant impliqué dans la procédure.	1	Infirmière	60 h		40 CHF / h		CHF 2'400.00	CHF 2'400.00
		2				CHF /		CHF 0.00	
		3				CHF /		CHF 0.00	
		4				CHF /		CHF 0.00	
		5				CHF /		CHF 0.00	
		6				CHF /		CHF 0.00	
		7				CHF /		CHF 0.00	
		8				CHF /		CHF 0.00	
		9				CHF /		CHF 0.00	
		10				CHF /		CHF 0.00	
		11				CHF /		CHF 0.00	
		12				CHF /		CHF 0.00	
Médicaments	Tous les frais de tous les médicaments utilisés dans la procédure.	1	N01AX07 - Etomidate	400 mg		0.5 CHF / mg		CHF 200.00	CHF 1'210.00
		2	C08CA04 - Nicardipine	200 mg		5 CHF / mg		CHF 1'000.00	
		3	M03AB01 - Suxamethonium	1000 mg		0.01 CHF / mg		CHF 10.00	
Matériel	Tous les frais de tout le matériel médical utilisé dans la procédure.	1	Masque d'anesthésie	40 Pièce		10 CHF / Pièce		CHF 400.00	CHF 600.00
		2	Protège-dents	40 Pièce		5 CHF / Pièce		CHF 200.00	
		3				CHF /		CHF 0.00	
Utilisation des appareils médicaux	Les frais d'exploitation, d'entretien et de maintenance de tous les appareils utilisés dans la procédure sans les coûts d'utilisation des immobilisations (selon REKOLE*)	1	Exploitation et entretien	40 h		50 CHF / h		CHF 2'000.00	CHF 2'300.00
		2	Coûts de maintenance	2 h		150 CHF / h		CHF 300.00	
		3				CHF /		CHF 0.00	
		4				CHF /		CHF 0.00	
		5				CHF /		CHF 0.00	
		6				CHF /		CHF 0.00	
		7				CHF /		CHF 0.00	
		8				CHF /		CHF 0.00	
		9				CHF /		CHF 0.00	
		10				CHF /		CHF 0.00	
		11				CHF /		CHF 0.00	
		12				CHF /		CHF 0.00	
		13				CHF /		CHF 0.00	
		14				CHF /		CHF 0.00	
		15				CHF /		CHF 0.00	
Autres	Autres frais directs occasionnés par la procédure (pas de frais Overhead)	1			---	CHF / ...		CHF 0.00	CHF 0.00
		2				CHF /		CHF 0.00	
		3				CHF /		CHF 0.00	
		4				CHF /		CHF 0.00	

- Cette feuille se réfère au niveau de l'hôpital
- Important : les coûts doivent être indiqués comme total pour toutes les thérapies réalisées en 2025 (total ECT ou total rTMS)
- Dans la colonne J, l'unité peut être adaptée (p. ex. heures, minutes, mg, pièces, etc.)
- Les cellules marquées en jaune doivent être remplies
- Les cellules marquées en orange sont calculées automatiquement à l'aide de formules

Cas régime pénitencier TARPSY

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2	Relevé détaillé 2026 (données 2025)							
3	Cas forensiques (TARPSY)							
4								
5	État: 26.01.2026							
6	Procédure / informations pour remplir le relevé: Cas forensiques							
7	- Veuillez enregistrer tous les cas forensiques dans l'année de données 2025. Les coûts supplémentaires des cas forensiques non assujettis à LAMal doivent être déclarés.							
8	Ce sont notamment les coûts liés au régime pénitentiaire (par ex. mesures de sécurité) qui doivent être indiqués en CHF.							
9	- Pour tous les cas veuillez saisir les coûts complets de tout le séjour en clinique, cela est important pour les coûts de traitement antérieurs à l'année.							
10								
11								
12	- Si pas de coûts veuillez l'indiquer avec "0", et si ils ne sont pas connus avec «nb».							
13	- Come raison d'admission veuillez utiliser les termes suivants:							
14	0 Pas d'admission dans un service de médecins légale							
15	nb La raison nous est inconnu							
16	A Affectation pénale (mesures ordonnées par le juge)							
17	B Raisons médicales (Transfer du pénitencier pour cause de nécessité de traitement hospitalier)							
18	C Autres. Veuillez noter brièvement dans la colonne «Commentaire» de quelle raison d'admission il s'agit dans ce cas.							
19	- Dans la colonne G, au sujet de la division fermée, vous avez trois réponses possibles :							
20	nb inconnu							
21	Oui							
22	Non							
23	- Pour toute remarque ou précision complémentaire, veuillez utiliser la colonne «commentaire».							
24	- Pour la page d'accueil cliquer sur --> Page d'accueil							
25	- Pour ajouter plus de cas élargissez le tableau correspondant:							
26	--> Cliquer dans un champ quelconque du tableau, marquer <u>toute la ligne</u> et appliquer la combinaison de touche "CTRL & +" ou "STRG & +".							
27	Si vous sélectionner le premier champ marqué en jaune, il vous faut cliquer à gauche sur le symbole du pinceau des «options à insérer» et choisir « même format que le champ dessous ».							
28								
29								
30	Clé primaire (SpiGes-variable fall_id)	Des coûts supplémentaires en relation avec le régime pénitentiaire (par ex. mesures de sécurité) sont-ils compris dans les coûts complets ?	Des coûts supplémentaires en relation avec le régime pénitentiaire (par ex. mesures de sécurité) (en CHF)	Coûts complets de tout le séjour en clinique (en CHF)	Raison d'admission dans le service de médecine forensique?	Cas en division fermée?	Commentaires	
31	123456	non	10000.00	200000.00	B	oui		
32	987654	oui	5000	60000	A	oui		

Prise en charge 1:1

	A	B	C	D	E	F
1						
2		Relevé détaillé 2026 (données 2025)				
3		Prise en charge 1:1				
4						
5		État: 26.01.2026				
6		Procédure / informations pour remplir le relevé: Prise en charge 1:1 (TARPSY) - Veuillez enregistrer tous les cas dans l'année de données 2025, qui ont bénéficié d'une prise en charge 1:1. - Indiquez la durée en heures et les coûts par heure en CHF. - Les codes CHOP de la prise en charge 1:1 peuvent être sélectionnés dans le menu déroulant de la deuxième colonne par ligne. Veuillez noter que les codes CHOP ont été élargis. - Veuillez noter pour la saisi de la durée la prise en charge 1:1 : Lors d'une prise en charge individuelle par plus d'une personne (par ex. 2:1), le temps de chaque personne doit être comptabilisé. - Pour toute remarque ou précision complémentaire, veuillez utiliser la colonne «commentaires». - Pour la page d'accueil cliquer sur --> Page d'accueil - Pour ajouter plus de cas élargissez le tableau correspondant: --> Cliquer dans un champ quelconque du tableau, marquer <u>toute la ligne</u> et appliquer la combinaison de touche "CTRL & +" ou "STRG & +". Si vous sélectionner le premier champ marqué en jaune, il vous faut cliquer à gauche sur le symbole du pinceau des «options à insérer» et choisir « même format que le champ dessous ».				
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17		Clé primaire (SpiGes-variable fall_id)	CHOP / annotation pour la <u>prise en</u> <u>charge 1:1</u>	Durée exacte de prise en charge 1:1 continue sans interruption ? (en heures)	Coûts par heure en relation avec la prise en charge 1:1 (en CHF)	Commentaires
18		123456	94.3D.13	24	200.00	
19		123456	94.3D.12	12	200.00	
20		987654	94.3D.12	10	180.00	
21						

- Cette feuille se réfère au niveau du **code**
 - Chaque prise en charge 1:1 dispose d'une ligne distincte, c'est pourquoi un identifiant de cas (fall_id) peut apparaître dans plusieurs lignes
- Important : indiquez dans la colonne E le **coût horaire** de la prise en charge 1:1 concernée

Sortie d'essai

	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1									
2	Relevé détaillé 2026 (données 2025)								
3	Sortie d'essai								
4									
5	État: 26.01.2026								
6	Procédure / Informations pour remplir le relevé : sortie d'essai								
7	- Veuillez saisir tous les cas de l'année de données 2025 qui ont fait l'objet d'une sortie d'essai.								
8	- Veuillez saisir la durée correspondante de la sortie d'essai en heures et indiquer les coûts en CHF qui ont été encourus dans le cadre de la sortie d'essai. Les cellules vides dans les colonnes relatives aux coûts sont interprétées comme étant égales à 0 CHF.								
9	Les coûts comprennent, par exemple, les contacts de préparation et de suivi avec les patients et les contacts d'urgence en rapport avec la sortie d'essai.								
10	- Les codes CHOP 2025 de la sortie d'essai à enregistrer peuvent être sélectionnés dans le menu déroulant dans la colonne « CHOP /Commentaire sur la sortie d'essai » par ligne.								
11									
12	- Pour toute remarque ou explication complémentaire, veuillez utiliser la colonne « Commentaire ».								
13	- Pour la page d'accueil, appuyez sur: --> Page d'accueil								
14	- Veuillez agrandir le tableau correspondant pour saisir d'autres cas :								
15	--> Cliquez sur une ligne du tableau, sélectionnez la ligne entière et utilisez la combinaison de touches « CTRL & + » ou « STRG & + ».								
16	Lorsque vous avez sélectionné la première ligne marquée en jaune, vous devez cliquer sur le symbole du pinceau « Insérer des options » à gauche et sélectionner « Même format que la cellule ci-dessous ».								
17									
18	Clé primaire (SpiGes-variable fall_id)	CHOP / Commentaire sur la sortie d'essai	Durée exacte de la sortie d'essai en heures	Coûts en lien avec le test de la sortie d'essai : service médical/psychologique	Coûts en lien avec le test de la sortie d'essai: autres traitements	Coûts en lien avec le test de la sortie d'essai: soins	Coûts en lien avec le test de la sortie d'essai: hôtellerie	Coûts en lien avec le test de la sortie d'essai: autre (veuillez commenter)	Commentaire
19	123456	94.3F.12	30	50.00	0.00	20.00	100.00	0.00	
20	987654	94.3F.14	160	300.00	0.00	140.00	700.00	100.00	Médicaments pour la sortie d'essai
21	987654	94.3F.14	80	170.00	0.00	60.00	350.00	0.00	

- Cette feuille se réfère au niveau du **code**
 - Chaque sortie d'essai dispose d'une ligne distincte, c'est pourquoi un identifiant de cas (fall_id) peut apparaître dans plusieurs lignes
- Important : dans les colonnes E à I, indiquez le **coût total** de chaque type de coût pour la sortie d'essai concernée
- Les cellules vides dans les colonnes E à I pour les coûts sont interprétées comme 0 CHF